



## **EXTRAIT DU REGISTRE des Délibérations du Conseil Municipal**

### **Séance du 22 juin 2017**

Le Conseil Municipal, convoqué le 15 juin 2017, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances.

Conseillers Municipaux en exercice : 55

**Présidence** de M. Jean-Louis FOUSSERET, Maire.

**Étaient présents :**

M. Jean-Louis FOUSSERET, M. Eric ALAUZET, M. Frédéric ALLEMANN, Mme Anne-Sophie ANDRIANTAVY, Mme Sorour BARATI-AYMONIER (à compter de la question 21), M. Thibaut BIZE, M. Nicolas BODIN, M. Patrick BONTEMPS, M. Emile BRIOT, Mme Claudine CAULET, M. Gueric CHALNOT, M. Pascal CURIE (jusqu'à la question 66 incluse), M. Yves-Michel DAHOUI, Mme Danielle DARD, M. Cyril DEVESA, M. Emmanuel DUMONT, Mme Béatrice FALCINELLA, M. Abdel GHEZALI, Mme Solange JOLY, Mme Myriam LEMERCIER, M. Jean-Sébastien LEUBA, M. Christophe LIME, M. Michel LOYAT, Mme Elsa MAILLOT, Mme Carine MICHEL (jusqu'à la question 38 incluse), Mme Danielle POISSENOT, M. Yannick POUJET, M. Anthony POULIN (à compter de la question 3), Mme Françoise PRESSE, Mme Rosa REBRAB, Mme Karima ROCHDI, M. Dominique SCHAUSS, M. Rémi STHAL, Mme Ilva SUGNY (jusqu'à la question 38 incluse), Mme Catherine THIEBAUT, M. Gérard VAN HELLE, Mme Anne VIGNOT, Mme Sylvie WANLIN, Mme Marie ZEHAF, Mme Catherine COMTE-DELEUZE, M. Laurent CROIZIER, Mme Marie-Laure DALPHIN, Mme Odile FAIVRE-PETITJEAN, M. Philippe GONON, M. Jacques GROSPERRIN, M. Michel OMOURI, Mme Sophie PESEUX, Mme Mina SEBBAH, Mme Christine WERTHE, M. Philippe MOUGIN.

**Secrétaire :**

Mme Sylvie WANLIN.

**Absents :**

Mme Sorour BARATI-AYMONIER (jusqu'à la question 20 incluse), M. Pascal CURIE (à compter de la question 67), Mme Myriam EL-YASSA, Mme Carine MICHEL (à compter de la question 39), M. Thierry MORTON, M. Anthony POULIN (jusqu'à la question 2 incluse), Mme Ilva SUGNY (à compter de la question 39), M. Pascal BONNET, M. Ludovic FAGAUT, M. Julien ACARD.

**Procurations de vote :**

Mme Sorour BARATI-AYMONIER à M. Abdel GHEZALI (jusqu'à la question 20 incluse), M. Pascal CURIE à M. Dominique SCHAUSS (à compter de la question 67), Mme Myriam EL-YASSA à M. Nicolas BODIN, Mme Carine MICHEL à Mme Sylvie WANLIN (à compter de la question 39), M. Thierry MORTON à Mme Marie ZEHAF, M. Anthony POULIN à Mme Anne VIGNOT (jusqu'à la question 2 incluse), Mme Ilva SUGNY à M. Gérard VAN HELLE (à compter de la question 39), M. Pascal BONNET à Mme Christine WERTHE, M. Ludovic FAGAUT à M. Jacques GROSPERRIN, M. Julien ACARD à M. Philippe MOUGIN.

**OBJET :** 19 - Actualisation de la liste des emplois permanents - Création d'un poste d'adjoint de gestion administrative auprès de la Direction de la Relation avec les Usagers

## **Actualisation de la liste des emplois permanents Création d'un poste d'adjoint de gestion administrative auprès de la Direction de la Relation avec les Usagers**

**Rapporteur : Mme l'Adjointe MICHEL**

### **I - Contexte**

Le 22 mars 2017, la réforme de la carte d'identité dématérialisée a été mise en œuvre dans le Doubs.

Désormais seules 5 communes de la CAGB sont en mesure de délivrer les CNI et passeports.

La Ville de Besançon qui dispose de 7 Dispositifs de recueil (DR), 6 au centre-ville et 1 à Planoise (Point Public), attire naturellement un grand nombre de demandeurs de l'Agglomération et au-delà. L'augmentation actuelle du nombre de demandes de titres constatée est de l'ordre de 40 %. Sur une année complète le nombre de CNI pourrait passer de 7 000 à 10 000.

Par ailleurs, la nouvelle procédure est plus longue et plus contraignante. La durée moyenne de traitement d'une demande est passée de 22 minutes à 36 minutes.

Cette augmentation de 63 % s'explique en grande partie par le rythme plus lent imposé par le dispositif et par le fait que c'est l'agent municipal qui saisit désormais toutes les informations (tâche assurée jusqu'en mars par les services de la Préfecture).

Les deux effets cumulés (temps de traitement et population concernée) entraînent une augmentation de la charge de travail annuelle nécessaire au traitement des CNI.

A noter : Un débat est actuellement en cours au niveau de la CAGB en vue de déterminer des moyens de coopération entre les maires des 5 communes disposant d'un Dispositif de recueil (DR) -également avec les maires ayant perdu la compétence «CNI» depuis mars- et un éventuel levier de solidarité financière entre les communes.

### **II - Evolution envisagée**

Il est nécessaire de créer un poste d'adjoint de gestion administrative à temps complet dans les effectifs permanents de la Ville de Besançon. Ce poste sera pourvu par un agent de catégorie C, relevant de l'ensemble des grades du cadre d'emploi des adjoints administratifs de la filière administrative, rattaché au service accueil et formalités de la DRU.

Missions générales du poste :

- Accueil des usagers CNI/Passeports,
- Traitement, enregistrement et délivrance des CNI/Passeports et autres documents administratifs,
- Renseignement des usagers à l'accueil ou au téléphone.

Un financement complémentaire est attribué par l'Etat dans le cadre de la réforme pour assurer le traitement des CNI : 3 500 € par Dispositif de recueil (DR) et par an.

Compte tenu de l'application dès mars dernier de la réforme de l'instruction des CNI et de l'impact immédiat sur la charge du service, le poste sera créé dès l'accord des instances. Il sera occupé dans le cadre d'un reclassement pour raisons médicales et sera compensé par une suppression de poste au sein des services municipaux avant la fin de l'exercice.

## Propositions

Le Conseil Municipal est invité à se prononcer sur :

- la création d'un poste d'adjoint de gestion administrative relevant de l'ensemble des grades du cadre d'emploi des adjoints administratifs au sein de la Direction de la Relation avec les Usagers,

- la modification en conséquence de la Liste des Emplois Permanents afin de tenir compte de l'évolution des besoins.

**Après en avoir délibéré et sur avis favorable unanime de la Commission n° 2, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés (2 abstentions), décide d'adopter les propositions du Rapporteur.**

Pour extrait conforme,  
Pour le Maire,  
La Première Adjointe,



Danielle DARD.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 53

Contre : 0

Abstentions : 2

Préfecture du Doubs

Reçu le

03 JUL. 2017



Contrôle de légalité